Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial Grand-Est Nord du 10 mars 2015

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

- Christophe LAURELUT, CGT Culture
- Franck THIERIOT, CGT Culture
- Magali MONDY, FSU
- Vincent MARCHAISSEAU, CNT
- Carole DAROQUE, SUD

Suppléants

- Soraya SIAFI, CGT Culture
- Franck YERDELET, CGT Culture
- David GUCKER, FSU
- Michel KASPRZYK, CNT
- Lonny BOURADA, Sud

Représentants de l'Administration

- Claude GITTA, Directeur Interrégional
- Éric MORAND, Logisticien
- Stéphane SINDONINO, AST

- Yannick HECKEL, Logisticien
- Morgane GRESSET, Assistante relations sociales
- Ivan FERRARESSO, AST

Experts

- Sébastien PARIS
- Francesca SCHEMBRI

Invité

- Éric HONORÉ, Contrôleur de gestion

ORDRE DU JOUR

I. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'INSTANCE CTS (POUR AVIS)

II. APPROBATION DES PV DU 11 JUILLET 2013, DU 3 OCTOBRE 2013, DU 21 JANVIER 2014, 30 SEPTEMBRE 2014 (POUR AVIS)

III. INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITEES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRECEDENTES REUNIONS CTS

IV. EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU CTC

V. EXECUTION DU BUDGET 2014 ET BUDGET 2015

VI. ACTIVITE PREVISIONNELLE 2015 (DIAGNOSTICS ET FOUILLES)

VII. EMPLOI & EFFECTIFS
- BILAN AREP 1
- BILAN AREP 2
- PREVISIONS AREP 3
- ENTREES / SORTIES Y COMPRIS LE DEPART DE L'ADJOINT - ADMINISTRATEUR, MUTATIONS
- EFFECTIFS CDI HORS AREP
- NOMINATION AU CHOIX POUR LA FILIERE SCIENTIFIQUE : POINT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA PROCEDURE
- BILAN 2014 DE L'EMPLOI CDD DANS L'INTERREGION

VIII. BILAN D'AFFECTATION 2012 (VERSION NUMERIQUE) ET PRESENTATION DE CELUI DE 2013

IX. FORMATION
- POINT SUR LE PROCESSUS DE RECENSEMENT DES BESOINS
- BILAN FORMATION 2013
- PLAN DE FORMATION 2014
- PLAN DE FORMATION 2015
- POINT SUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS DE FORMATION

X. BILAN SOCIAL 2013 (ET 2014)

XI. PREVENTION DES RISQUES HYGIENE ET SECURITE
- ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE RPS
- MISSIONS DE L'AP CHAMPAGNE ET REPARTITION DE SON TEMPS PARTIEL

XII. ORGANISATION DES DIAGNOSTICS ARCHEOLOGIQUES (CAS DES AGENTS ISOLES)
- MONTAGE DES OPERATIONS DE DIAGNOSTIC AVEC UN BUDGET A RESULTAT POSITIF OU NEGATIF (CF. EXAMEN DE LA FICHE PROJET GRAND OUEST)

XIII. POINT SUR LA PROCEDURE DE REPYRAMIDAGE

XIV. MISE EN PLACE DU SGA- AGRESSO

XV. SUIVI DES BASES
- EN LORRAINE
- EN CHAMPAGNE ARDENNES : ENQUETE MOBILITE
- REORGANISATION DES LOCAUX DU SITE DE METZ (POUR AVIS)
- SITE ANNEXE DE LA ZAC DES ESCARNOTIERES : GESTION DES DEPLACEMENTS ET CONSEQUENCES SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

XVI. HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERREGIONALES

XVII. BILAN ET PERSPECTIVES DES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS AGREES
- POINT SUR LE MARCHE CONCURRENTIEL PRIVE 2014

XVIII. SYSTEMES D'INFORMATION
- PROBLEME DE MISE A JOUR DES REPERTOIRES TELEPHONIQUES

XIX. UNITES DE SERVICES, SIG ET TG

XX. EXTERNALISATION DES PRESTATIONS : EXAMEN DES COUTS LIES A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS, AUX DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS, A L'UTILISATION DES MOYENS MECANIQUES (NOUVEAUX MARCHES)

XXI. STATION DE TAMISAGE
- CHIFFRES SUR CRIBLAGE EN CHAMPAGNE
- TAMISAGE DU MOBILIER CHAMPENOIS EN LORRAINE, QUELLES SOLUTIONS ?
- REDEMARRAGE DE LA STATION DE TAMISAGE EN LORRAINE.

XXII. POINT SUR LA SALLE KARCHER DANS LE HANGAR DE LA BASE DE METZ

QUESTIONS DIVERSES

Claude GITTA ouvre la séance du Comité Technique Spécial, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Sébastien PARIS annonce qu'il remplacera l'expert invité dans le cadre du point relatif à la mécanisation du tamisage.

Claude GITTA rappelle que l'article 10 du règlement intérieur du CTS prévoit que le Secrétariat permanent du Comité est assuré par l'administration. Toutefois, l'article 11 stipule qu'un représentant du personnel est désigné par le Comité pour exercer les fonctions de Secrétaire adjoint. Ce dernier analyse les documents produits par l'administration et y apporte les éventuelles corrections jugées utiles. Claude GITTA souligne qu'il n'appartient pas à l'administration d'assurer la coordination entre les représentants des différentes organisations syndicales. Ce travail échoit en effet au Secrétaire adjoint.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale que jusqu'à présent, le Secrétaire adjoint de séance était élu par les représentants syndicaux. Toutefois, tous les procès-verbaux étaient transmis pour relecture aux différentes organisations syndicales.

Carole DAROQUE (SUD) est désignée Secrétaire adjointe de l'Instance.

I – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'INSTANCE CTS (POUR AVIS)

Claude GITTA rappelle que le règlement intérieur du CTS a été approuvé lors de la réunion inaugurale du 28 janvier 2015.

À l'unanimité des 5 votants, le règlement intérieur du CTS est adopté.

II – APPROBATION DES PV DU 11 JUILLET 2013, DU 3 OCTOBRE 2013, DU 21 JANVIER 2014, 30 SEPTEMBRE 2014 (POUR AVIS

Claude GITTA indique que seul le procès-verbal du 3 octobre 2013 peut être approuvé.

Francesca SCHEMBRI précise que le procès-verbal du 21 janvier 2014 est en cours de relecture.

Claude GITTA fait savoir que le procès-verbal du 30 septembre 2014 est également en cours de relecture par l'administration.

Par 4 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du 3 octobre 2013 est adopté.

III - INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITEES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRECEDENTES REUNIONS CTS

Claude GITTA tient à souligner que parmi le suivi des points figurent de nombreux sujets qui sont développés isolément au sein de chaque Instance. Il appelle à éviter toute redondance dans les thématiques abordées. Il est important que les points inscrits au suivi ne viennent pas en doublon des questions évoquées séparément par l'Instance.

5. Cloisonnement des locaux à Reims

Par ailleurs, Claude GITTA fait remarquer que certains points figurant au tableau de suivi ne sont plus d'actualité et mériteraient par conséquent d'être supprimés. C'est le cas notamment du point 5, relatif au cloisonnement des locaux à Reims.

7. Notes aux agents sur les modalités d'utilisation des véhicules courte durée

La même remarque s'applique au point 7, intitulé « Note aux agents sur les modalités d'utilisation des véhicules courte durée ». Claude GITTA réaffirme que seul le conducteur déclaré est habilité à utiliser le véhicule loué.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note que si la Direction fait référence à des notes existantes sur l'utilisation des véhicules de location, il serait souhaitable d'en rappeler les références. Par conséquent, les élus souhaitent maintenir ce point.

9. Mise en place d'Agresso/SGA et formation des agents

Claude GITTA précise que ce sujet sera abordé dans le cadre du point 14 de l'ordre du jour.

17. Mise en place d'un partenariat avec le CCAS pour la mise à disposition de places en crèche

Claude GITTA informe les élus que la saisine effectuée le 12 décembre 2014 par l'administration sera examinée par le CT Central lors de la séance plénière du 8 avril 2015.

Franck THIERIOT rejoint la séance.

33. Interrogations soulevées concernant les indemnités de suppléances

Claude GITTA ne souhaite pas procéder à la lecture de la note relative aux indemnités de suppléance. Il fait savoir que l'administration apportera prochainement une réponse sur cette question.

40. Organigramme de la DIR

Claude GITTA fait savoir que l'organigramme de la DIR a été joint à la documentation adressée aux élus.

43. Unités Techniques PAO/DAO (Unités de Services)

Claude GITTA note que ce point récurrent sera traité dans le cadre de l'ordre du jour. Il fera l'objet d'une présentation de l'administration et de Soraya SIAFI qui a également avis sur l'évolution de ce que l'on appelait les UDS.

44. Inventaire des postes de travail

Claude GITTA annonce que ce sujet sera évoqué au point 18 de l'ordre du jour.

46. Modalités de rebouchage / Responsabilité juridique des RO – faire la typologie des chantiers

Carole DAROQUE (Sud) demande que la responsabilité juridique des RO soit clairement définie, notamment en ce qui concerne le stage réseau imposé à l'ensemble des agents. Dès lors que ce stage est obligatoire, il est essentiel d'en déterminer précisément les implications juridiques et de les exposer aux agents.

Claude GITTA s'engage à solliciter l'Ingénieur hygiène-sécurité à ce sujet.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) fait valoir qu'une saisine du service juridique a été effectuée à ce propos. Toutefois, aucun retour n'a été apporté aux élus à ce jour. Peut-être serait-il judicieux de renouveler cette saisine ?

Claude GITTA confirme qu'une relance a été effectuée auprès du service juridique. Le fait est que l'administration n'est pas toujours à même de répondre rapidement aux points sur lesquels elle est sollicitée.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) objecte que ce sujet a été soulevé en février 2011. Le retard de l'administration est d'autant plus déplorable qu'il s'agit d'une question d'actualité brûlante.

Claude GITTA conclut que le débat sera rouvert dès lors que l'administration sera en mesure de fournir de nouveaux éléments d'information aux élus.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) annonce que ce point est donc maintenu.

51. Repyramidage : attente de la validation du conseil scientifique

Claude GITTA rappelle que ce point a été soulevé pour la première fois en 2011. Depuis cette date, il va de soi que le conseil scientifique a eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet. En tout état de cause, l'administration n'a aucune information nouvelle à transmettre aux élus. Aussi le point 13 sera-t-il très succinct. En conséquence, il est proposé de retirer ce point.

Franck THIERIOT (CGT Culture) précise que les élus souhaitent surtout savoir si l'organisation déployée à l'issue du pyramidage permet de satisfaire les besoins de l'Interrégion en termes catégoriels.

Claude GITTA fait valoir que la Direction interrégionale n'a aucune capacité d'intervention sur cette question. Elle n'a pas d'autre choix que de prendre en considération les effets de la requalification.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si la pyramide mise en place correspond au schéma cible de la Direction.

Claude GITTA répond qu'il ne peut se substituer au travail mené par la DRH sur cette question.

Franck THIERIOT (CGT Culture) indique que les élus veulent avoir un état des lieux sur ce processus, dans l'hypothèse où des écarts avec la répartition catégorielle subsisteraient.

Claude GITTA suggère aux élus de soumettre cette question à la DRH.

Franck THIERIOT (CGT Culture) objecte que la Direction Grand-Est Nord devrait être en capacité d'apporter une réponse aux élus.

Claude GITTA répète que la DIR ne peut influer sur le processus de requalification. Il invite les élus à revoir l'intitulé de ce point, dont l'objet a fortement évolué au cours des derniers mois.

Franck THIERIOT (CGT Culture) rappelle que cette question a été posée en 2011, alors que le processus de repyramidage était en cours.

Claude GITTA note que si le processus de requalification a permis d'améliorer un certain nombre d'imperfections, il est loin de résoudre toutes les situations problématiques. Cependant, la DRH dispose d'autres leviers.

Franck THIERIOT (CGT Culture) explique qu'il souhaite disposer d'un comparatif lui permettant d'apprécier la situation avant et après le repyramidage, afin de mieux suivre l'évolution des emplois et des catégories au sein de l'Interrégion.

Claude GITTA objecte que ces données figurent dans le bilan social.

Franck THIERIOT (CGT Culture) fait valoir que le dernier bilan social ne prend pas en compte les effets du repyramidage. Au demeurant, la demande des élus ne paraît pas si difficile à satisfaire.

Claude GITTA annonce que cette question sera transmise à la DRH.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite savoir si les membres de l'Instance acceptent de supprimer le point 51, dont la formulation doit être revue.

Le point 51 est retiré.

52. Point sur les mutations

Ce sujet sera traité dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour.

63. Suivi de la station de tamisage

Ce sujet sera traité dans le cadre du point 21 de l'ordre du jour.

72. Harmonisation fonctionnelle des Directions Interrégionales

Ce sujet sera traité dans le cadre du point 16 de l'ordre du jour.

75. Dossier de démarrage : faire une réunion de travail sur la dématérialisation des dossiers de démarrage

Claude GITTA indique que la réunion de travail sur la dématérialisation des dossiers de démarrage a eu lieu. L'information a bien été diffusée aux agents.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que cette diffusion pose problème.

Claude GITTA explique qu'un kit comprenant l'ensemble des documents fixes sera proposé à tous les responsables d'opération.

Soraya SIAFI (CGT Culture) fait observer que les responsables d'opération ont d'ores et déjà reçu ce classeur.

Claude GITTA indique que l'administration souhaitait que les agents ayant reçu ce document signent une liste d'émargement pour confirmation. Manifestement, certains élus n'y sont pas favorables.

Franck THIERIOT (CGT Culture) donne lecture du premier paragraphe de la note destinée aux responsables d'information. Contrairement à ce qui est stipulé dans ce texte, de nombreux responsables d'opération n'ont pas bénéficié de formation sur la rédaction des PPSPS.

Stéphane SINDONINO note que cette tâche constitue pourtant l'un des fondamentaux du RO.

Franck THIERIOT (CGT Culture) juge, en tout état de cause, qu'on ne peut imposer aux responsables d'opération de signer cet engagement très large. Quel que soit l'incident survenu sur le chantier, le RO se trouvera systématiquement mis en cause.

Stéphane SINDONINO rappelle que tout RO est responsable de la tenue de son chantier. Il lui appartient de consacrer les moyens nécessaires pour garantir la sécurité des agents. Si cela n'est pas possible, le chantier doit être arrêté.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) objecte que ces déclarations ne sont pas confirmées par les faits. Il déplore que le document signé par le RO engage sa pleine responsabilité.

Stéphane SINDONINO suggère de proposer à l'ingénieur sécurité de rédiger une note. Pour sa part, il juge que ces responsabilités du RO sont parfaitement justifiées.

Carole DAROQUE (SUD) constate que ces échanges rejoignent le débat sur les responsabilités juridiques du RO. Force est de constater que les obligations juridiques pesant sur les agents tendent à s'accroître. S'agissant du stage réseau, plusieurs agents ont eu le sentiment que l'administration cherchait à se décharger d'une partie de ses responsabilités sur les RO.

Par ailleurs, les élus déplorent qu'aucune explication n'ait été apportée en amont aux agents quant à l'objectif de ce stage réseau. Or il est indispensable de communiquer très clairement à ce sujet.

Claude GITTA note qu'il serait en effet souhaitable de rappeler le cadre réglementaire de ce stage. Il estime qu'il est abusif d'affirmer que l'administration se décharge d'une partie de ses responsabilités.

Soraya SIAFI (CGT Culture) juge que ce débat démontre bien le manque de précision dans la définition des responsabilités des RO. Il serait judicieux d'apporter des éclaircissements.

Claude GITTA souligne que ce problème structurel ne peut être traité en local.

Soraya SIAFI (CGT Culture) insiste sur le caractère récurrent de ce problème.

Claude GITTA conclut que les RO ne souhaitant pas signer le document attendront le retour de l'Ingénieur sécurité sur les responsabilités du RO.

Franck THIERIOT (CGT Culture) suggère de remplacer la note adressée aux RO par un courrier simple confirmant que l'agent a bien reçu le classeur. Il signale que plusieurs RO ont refusé de prendre le classeur, alors même que ces supports sont prêts depuis un an.

Stéphane SINDONINO fait valoir que les responsabilités des agents et des RO sur un chantier sont définies par la réglementation. De son point de vue, cette déclaration d'engagement n'est absolument pas choquante.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'interroge sur cette prise d'initiative locale de la DIR Grand Est-local.

Stéphane SINDONINO note qu'il est toujours bon de rappeler les règles.

Ivan FERRARESSO attire l'attention des élus sur le fait que les procès-verbaux de début et fin de chantier sont signés par la Direction de l'INRAP et engagent sa responsabilité.

Stéphane SINDONINO réaffirme qu'il est toujours souhaitable de rappeler les règles.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) remarque que l'on ignore encore à quelles fins la déclaration d'engagement signée par les RO pourrait être utilisée en cas d'incident.

Carole DAROQUE (SUD) partage cette préoccupation. Un rappel ne s'apparente pas à une déclaration d'engagement.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) remarque que tout en déclarant que ce document n'a aucune répercussion, l'administration décide de le maintenir. Il implique pourtant un renforcement de l'engagement des RO.

Claude GITTA engage les participants à clore ce sujet.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) réitère sa demande de suppression du courrier.

Claude GITTA conclut que ce document sera transmis à l'Ingénieur sécurité en vue de recueillir son avis.

Lonny BOURADA (Sud) précise que la crainte des agents porte surtout sur leurs responsabilités en cas de procédure juridique.

Stéphane SINDONINO indique que dans le cadre de la formation à la sécurité, les agents recevaient autrefois un arbre des responsabilités.

Vincent MARCHAISSEAU (CNT) fait savoir que lors du stage, le formateur a indiqué que cette démarche permettait à l'employeur de se décharger d'une partie de ses responsabilités juridiques.

Stéphane SINDONINO recommande de remettre à l'ensemble des agents le diagramme indiquant les responsabilités de chacun.

Soraya SIAFI (CGT Culture) se déclare favorable à cette préconisation, qui est un bon point de départ. Elle insiste sur l'impact de ce courrier, démontrée par ce débat animé.

Ivan FERRARESSO souligne que l'analyse des responsabilités, en cas d'accident, s'effectue *a posteriori*, et ne dépend aucunement de la réglementation. L'enquête juridique ne prend pas en compte le rôle de l'entreprise, mais les actions de chaque individu.

Stéphane SINDONINO ajoute qu'en cas d'accident, la responsabilité du RO est directement engagée si le PPSPS était incomplet.

Franck THIERIOT (CGT Culture) conclut que ce point est maintenu au tableau de suivi.

IV – EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU CTC

Ce point n'appelle aucune observation.

V – EXECUTION DU BUDGET 2014 ET BUDGET 2015

Éric HONORÉ rejoint la séance.

Éric HONORÉ indique que la consommation en jours/homme sur l'année 2014 s'élève à 31 212, soit un recul de -789 jours d'activité par rapport à l'année précédente. Cet écart résulte principalement de la baisse des fouilles et des diagnostics de loi 2003. On relève également une baisse d'activité sur l'axe AFAN par rapport à l'année 2013.

L'activité terrain est sensiblement inférieure aux résultats de l'année précédente, avec une diminution de -941 jours en Champagne. S'agissant du diagnostic de loi 2003, le niveau d'activité est resté comparable à celui de 2013. En revanche, on note un écart important sur la partie post-fouille, avec -500 jours pour la Champagne et +200 jours pour la Lorraine.

En 2014, le coût des fouilles de loi 2003 est supérieur à celui enregistré en 2013, avec 98 euros par j/h. Cette progression s'explique notamment par l'effet gazoduc en Champagne. En ce qui concerne le diagnostic, le coût en j/h a légèrement diminué, passant de 211 à 210 euros par j/h. Le nombre d'opérations ayant baissé, des économies sont réalisées sur les coûts de transfert et le nombre de jours de pelle utilisés.

Les ratios de j/h à l'hectare, pour les diagnostics de loi 2003, sont en hausse. Cette évolution s'explique essentiellement par la nature des opérations, réalisées principalement en contexte urbain.

Il est rappelé que le ratio brut prend en compte l'ensemble des opérations conduites pendant l'année 2014, indépendamment de la date de début et de fin du chantier. *A contrario*, le ratio corrigé n'intègre que les opérations ayant débuté en 2014 et achevées la même année.

Le ratio corrigé s'établit à 5,7 j/h pour la Champagne, contre 8 j/h pour la Lorraine. En termes de coûts, le ratio se monte à 222 euros par j/h, pour un budget de 215 euros par j/h.

Le chiffre d'affaires réalisé se monte à 9 850 057 euros, dont 84 667 euros de prestations. Ce chiffre est sensiblement inférieur au résultat enregistré en 2013. L'écart s'élève à 1,8 million d'euros environ.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande des prévisions sur la distinction entre budget prévisionnel 2014 et réalisé 2014, dans le pavé « Facturation ».

Éric HONORÉ répond que le réalisé correspond au résultat définitif.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'enquiert de la différence entre le prévisionnel 2014 et le budget 2014.

Éric HONORÉ explique que le budget 2014 correspond à l'objectif fixé par le Siège, en fonction des éléments d'information transmis par la DIR. Habituellement, il s'agit d'un objectif de recettes de 570 euros par jour/homme. Le prévisionnel intègre les différents éléments connus comme les marchés de fouille obtenus ou pressentis.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'étonne de l'absence de chiffre sur la valorisation en horaire pour la Lorraine.

Éric HONORÉ fait savoir que certaines prestations réalisées n'ont pas été facturées en valorisation, car elles s'inscrivaient dans un partenariat avec la compagnie Taittinger.

Carole DAROQUE (SUD) souhaiterait connaître les coûts relatifs aux bases de la Vallée de la Seine et de Buchères.

Éric HONORÉ répond que ces données pourront être communiquées.

Claude GITTA se félicite du travail accompli par l'ensemble des agents en 2013-2014, et notamment par les AST.

Magali MONDY (FSU) souhaiterait que les chiffres nationaux soient transmis aux élus, afin de connaître la position de la DIR Grand-Est Nord.

Claude GITTA précise que ces éléments ont été publiés sur l'Intranet et présentés lors de la réunion du conseil d'administration de décembre 2014.

Éric HONORÉ fait savoir que le budget 2015 s'élève à 31 655 j/h. Cet objectif est comparable au réalisé 2014. 22 500 j/h sont prévus pour l'activité des fouilles loi de 2003. L'activité a bien démarré, notamment en Champagne, mais l'objectif reste très ambitieux.

En ce qui concerne les diagnostics loi de 2003, le nombre de j/h assigné se monte à 5 800, ce qui risque d'être insuffisant.

Claude GITTA indique qu'un budget rectificatif a été établi en mars. Un autre budget rectificatif sera élaboré en septembre ou octobre.

Éric HONORÉ poursuit sa présentation. 100 jours de fouille sont programmés en Lorraine, pour le compte de la DRAC, et 50 jours pour des prestations réalisées en Champagne.

En matière de recherche, un budget de 2 136 jours a été fixé.

S'agissant des effectifs, la DIR disposera de 151 ETPT en CDI et de 12 ETPT en CDD.

Carole DAROQUE (SUD) demande si les 12 CDD seront prioritaires dans le vivier.

Stéphane SINDONINO précise que les 12 CDD doivent être sélectionnés parmi les agents travaillant sur des opérations en cours. Certains agents ne faisant pas partie du vivier ont donc obtenu un CDD. Une partie des agents identifiés pour les postes de CDD ont vu leur contrat converti en CDI, ce qui a permis de libérer une partie des ETPT en CDD. En résumé, la priorité ira aux besoins.

Carole DAROQUE (SUD) demande si les personnes travaillant dans la région mais ne faisant pas partie du vivier peuvent espérer obtenir un contrat dans l'année.

Stéphane SINDONINO précise qu'à ce stade, il n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Claude GITTA pointe de nombreuses ruptures de charge au sein de l'Inrap, qui tendent à multiplier les situations de non-affectation de CDI. Il souligne que la réserve de CDD allouée à la DIR Grand-Est Nord pour l'année 2015 est extrêmement réduite.
Il note également que la diminution des ressources est corrélée à la baisse significative du nombre de jours/homme.

Stéphane SINDONINO ajoute que face à un surcroît d'activité, l'administration est parfois obligée de faire appel à des CDD ne faisant pas partie du vivier.

Lonny BOURADA (Sud) fait remarquer que le budget prévisionnel des frais de déplacement est très contraint, ce qui complique la situation des salariés en grand déplacement.

Éric HONORÉ fait savoir que le nombre de postes de CDD fonctionnels est en augmentation, en raison de l'implantation du SGA.

En ce qui concerne les recettes, l'objectif 2015 est fixé 12 577 500 euros. Il ne pourra être atteint que si la DIR remporte l'ensemble des opérations attendues.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'enquiert des modalités d'élaboration de cet objectif.

Éric HONORÉ répond que la DIR mise sur l'activité du gazoduc. Tout dépendra des négociations engagées avec GRT Gaz.

Il est rappelé que les crédits de fonctionnement concernent les dépenses indirectes concernant les matériels utilisés sur les chantiers, les déplacements et les dépenses de structure.

Magali MONDY (FSU) demande si la diminution du nombre de j/h accordés à la recherche résulte de la baisse du budget global.

Éric HONORÉ indique que le budget alloué à la recherche correspond à la cible définie par le Siège.

Soraya SIAFI (CGT Culture) insiste sur l'importance de cette baisse, particulièrement surprenante au regard des objectifs affichés par Pierre Garcia et Dominique Dubreuil.

D'après Claude GITTA, le volume global du nombre de j/h dévolu à la recherche a augmenté. Une analyse est effectuée chaque année sur l'ensemble des projets de recherche présentés, qui font l'objet d'une validation des instances nationales.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaite savoir si le nombre de projets conduits en 2015 est en baisse.

Stéphane SINDONINO l'ignore. Il faudrait effectuer une extraction de données dans le serveur pour être en mesure d'apprécier la variation du nombre de j/h affecté à la recherche.

Franck THIERIOT (CGT Culture) remarque que le nombre de j/h sur les fouilles a augmenté sensiblement, alors que les crédits ont fortement reculé.

Stéphane SINDONINO fait savoir qu'un nouveau marché a été conclu pour le gazoduc et les terrassements, ce qui a permis de bénéficier de meilleurs tarifs. En outre, la DIR a bénéficié d'un effet de seuil sur le marché de terrassement conduit dans une partie de la Champagne. Cela lui a permis de lancer de nouveaux appels d'offres.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note que le nombre de j/h sur les fouilles a augmenté de +7 %, tandis que la diminution budgétaire est de -15 %.

Stéphane SINDONINO souligne que la Direction fait tout son possible pour tenter de réduire les coûts.

Éric HONORÉ explique que l'enveloppe est calculée en fonction de la répartition entre l'activité terrain et l'activité post-fouille sur toute l'année. Il est prévu que le volume de post-fouilles sera plus important en 2015 qu'au cours des années précédentes.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) alerte la Direction sur la baisse des prévisions en diagnostic.

Claude GITTA explique que la baisse structurelle des activités de prestation se traduit par une baisse des recettes de la RAP et nécessite un réajustement de l'enveloppe des jours/hommes dédiés à l'activité de diagnostic.

Eric HONORE indique que le ratio de 5 800 jours/homme correspond aux résultats de l'Interrégion avant le projet Gazoduc.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) objecte qu'à cette époque, la taille moyenne des opérations était supérieure, ce qui permettait des économies d'échelle.

Claude GITTA confirme que les grands projets se font de plus en plus rares. 2015 s'annonce comme une année difficile pour le secteur du bâtiment. Il précise que le ratio de 5 800 j/h correspond à une année simple, sans événement majeur.

La séance est suspendue de 11 heures 50 à xx h xx.

Franck THIERIOT (CGT Culture) pointe la densité de l'ordre du jour, qu'il paraît difficile de traiter en l'espace d'une journée. Il suggère, à l'avenir, de programmer une seconde journée de réunion.

Par ailleurs, les élus CGT souhaiteraient que les points 15 et 21 soient traités en priorité. Enfin, ils recommandent d'augmenter la fréquence des réunions, compte tenu des nombreux sujets à aborder.

Claude GITTA répond que le rythme des réunions devrait s'intensifier sur le second semestre. Pour l'instant, l'administration n'est pas en mesure de répondre favorablement à cette demande. Elle étudiera la possibilité de programmer une troisième réunion sur le second semestre.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande que le CT se tienne après le DM1 et le DM2.

Claude GITTA précise que la DIR n'a pas connaissance du calendrier prévisionnel de ces réunions. La DM2 se tiendra en septembre ou en octobre, mais la date de la séance n'est pas encore arrêtée.

Par ailleurs, Claude GITTA souligne que sa priorité consiste à recruter un administrateur, parmi la cinquantaine de candidatures qui lui sont parvenues. À cet effet, il sera amené à organiser une série d'entretiens. Il réaffirme que l'administration fera son possible pour programmer une réunion supplémentaire sur le second semestre, dès lors que le recrutement de l'administrateur sera finalisé. Cette séance pourrait être organisée sur la seconde quinzaine de décembre.

VI – ACTIVITE PRÉVISIONNELLE 2015 (DIAGNOSTICS ET FOUILLES)

Claude GITTA invite les élus à se reporter à la documentation qui leur a été remise. Il insiste sur le fait que le nombre de demandes de diagnostics a reculé par rapport aux années précédentes.

Deux tiers des activités de fouille se dérouleront en Champagne, contre un tiers en Lorraine. L'activité de fouille tend à diminuer par rapport à l'activité de post-fouille, ce qui se traduit par une érosion de l'activité de la DIR.

L'Inrap a lutté contre la concurrence des opérateurs privés mais aussi publics. Le fait est que le contexte actuel est défavorable à l'émergence d'une communauté d'intérêts du secteur public. Malgré tout, la DIR Grand-Est Nord a conquis plus de 90 % des marchés et contrats actés sur ce périmètre. Ce résultat démontre la mobilisation de l'ensemble des équipes face aux concurrents, notamment en améliorant la productivité.

Sans céder aux sirènes de la marchandisation de l'archéologie préventive, la DIR ambitionne d'explorer des pistes de renouvellement en termes de méthodologie d'intervention. Dans cette démarche, elle peut être considérée comme un modèle puisqu'elle s'efforce de prendre en compte les aspects sociaux et méthodologiques mais aussi les exigences du marché.

En 2012, l'inter-région Grand-Est Nord affichait un taux de réussite de 93,18 % sur les marchés de fouille, contre 81,58 % en 2013 et 87,76 % en 2014. Elle est la première interrégion en termes de marchés conquis par rapport à la concurrence.

Claude GITTA s'engage à transmettre aux élus le tableau relatif au taux de réussite présenté en séance. Il pointe les fortes disparités entre inter-régions. Certaines ont vu leur taux de réussite sur les marchés de fouille chuter de -40 %.

Il est important de préciser que la composition de l'effectif n'a pas évolué. C'est bien le statut des personnels qui a changé.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) récuse ces affirmations. La précarité était extrêmement forte autrefois.

Claude GITTA indique que c'est précisément le sens de son propos. Si l'effectif est demeuré identique, le statut des agents a évolué.

En ce qui concerne l'année 2015, l'activité devrait rester soutenue. Deux tiers de l'activité devraient être concentrés en Champagne, le tiers restant concernant la Lorraine.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaiterait avoir des précisions sur le niveau d'activité 2015, notamment à propos des diagnostics.

Stéphane SINDONINO indique qu'il y a quelques années, la zone Champagne-Ardenne bénéficiait d'une visibilité de deux trimestres. Les arrêtés de prescription pouvaient être programmés à J+6 mois. Aujourd'hui, les 30 diagnostics du premier trimestre sont signés, les 30 diagnostics du second trimestre sont planifiés et les 30 derniers diagnostics peuvent être programmés sur le troisième trimestre. Ce changement a entraîné la perte d'un stock équivalent à un trimestre de diagnostics.

Claude GITTA fait savoir que la même tendance se rencontre en Lorraine, mais de manière plus accentuée en raison de la dynamique économique plus difficile dans ce secteur. Le fait est que l'attractivité économique de la Lorraine est moins bonne que celle de la Champagne-Ardenne.

Franck THIERIOT (CGT Culture) fait remarquer que les diagnostics signés concernent des surfaces bien plus réduites qu'en 2002 ou 2003.

Stéphane SINDONINO le confirme. Il précise qu'entre 25 et 30 diagnostics sont signés ou en cours de signature pour le trimestre à venir. Par ailleurs, des diagnostics commencent à être signés pour le troisième trimestre.

En Champagne Ardennes, les diagnostics couvraient près de 1 000 hectares en 2000-2001 contre 500 hectares en 2014. La diminution des surfaces a débuté il y a plusieurs années. Cette évolution concerne également les fouilles.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si les seuils de prescription ont été abaissés.

Stéphane SINDONINO répond par la négative.

Claude GITTA signale qu'en Lorraine, les surfaces sondées par opération sont bien plus importantes.

Stéphane SINDONINO souligne que la crise économique a fortement freiné les investissements. On assiste à l'émergence d'aménageurs privés, qui construisent pour eux-mêmes ou pour leurs proches. Ces petits chantiers se substituent à d'importants lotisseurs, qui travaillaient sur un hectare ou un hectare et demi. Tandis que les grands investisseurs préfèrent se désengager de projets susceptibles de générer des missions d'archéologie préventive, les privés récupèrent leurs parcelles et les aménagent pour leur propre intérêt.

Claude GITTA fait valoir que ces changements sont la conséquence directe de la politique gouvernementale, qui consiste à faire assumer par les classes moyennes la précarité des classes les plus pauvres.

S'agissant de Buchères, Stéphane SINDONINO indique qu'une fouille dénommée Secteur 1B sera réalisée prochainement. Quant au Secteur 2, qui couvre 4 hectares, il devra être fouillé d'ici septembre. Il s'agit de fouilles déjà signées.

En ce qui concerne le gazoduc, une vingtaine de fouilles ont été réalisées, pour un objectif de quarante fouilles environ.

Carole DAROQUE (SUD) s'étonne que le chantier de Conflans-sur-Seine ne figure pas dans le tableau.

Stéphane SINDONINO répond que ce projet a été abandonné, suite à la nomination d'un nouveau maire.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si le cahier des charges est d'ores et déjà rempli pour l'année.

Stéphane SINDONINO le confirme. Il insiste sur le fait que les aménageurs se montrent de plus en plus pressés, alors que les diagnostics mettent plus de temps à mûrir. Il est important de répondre favorablement à leur demande, sous peine de perdre des marchés au profit des concurrents. Aujourd'hui, la problématique des délais d'intervention tend à prendre le pas sur la question économique.

Claude GITTA souscrit pleinement à cette affirmation. Le respect des délais est crucial.

Stéphane SINDONINO précise qu'une semaine de retard entraîne, pour l'aménageur, une semaine de chômage technique. L'impact est donc considérable. C'est la raison pour laquelle il convient de faire preuve de la plus grande exigence quant au respect des délais.

Claude GITTA informe les élus que la cellule AST en Lorraine a été modifiée. Suite au départ du collaborateur assumant les missions d'AST pour la Lorraine, Marie-Pierre KOENIG a repris officiellement ce poste. Son ancien poste d'adjoint AST a été attribué à Ivan FERRARESSO.

Ivan FERRARESSO indique que les demandes de devis ont fortement augmenté. Elles exigent une très grande réactivité, d'autant qu'il est parfois difficile d'évaluer les coûts de certaines opérations.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite savoir si le volume d'opérations en Lorraine devrait être suffisant.

Ivan FERRARESSO estime que si le rythme des sollicitations demeure stable, l'activité devrait être suffisante.

Claude GITTA juge préférable de faire preuve de prudence. La situation paraît très fragile. En tout état de cause, 2015 s'annonce comme une année difficile.

Soraya SIAFI (CGT Culture) s'enquiert de la visibilité dont dispose la DIR.

Claude GITTA répond que la DIR bénéficie d'une perspective jusqu'à la fin du mois de juin.

Soraya SIAFI (CGT Culture) en conclut qu'il n'y a aucun risque de non-affectation jusqu'à fin juin.

Claude GITTA le confirme. Il est vrai que la région Lorraine se trouve dans une situation difficile, avec une activité en retrait. Pour autant, la DIR n'entend pas baisser les bras. Bien au contraire, elle souhaite continuer à lutter pour obtenir de nouveaux contrats. Il n'en reste pas moins que pour l'instant, l'activité est sur le fil du rasoir. La perspective d'un décrochage au troisième trimestre n'est pas exclue.

Franck THIERIOT (CGT Culture) réitère sa demande concernant le traitement prioritaire des points exigeant la présence de Stéphane SINDONINO.

Claude GITTA fait savoir qu'en Lorraine, ce sont surtout les opérateurs publics qui font concurrence à l'Inrap.

Stéphane SINDONINO signale qu'en Champagne, Archéodunum et Paléotime ont conquis une place croissante au cours des dernières années.

Franck THIERIOT (CGT Culture) suggère de traiter le point 15 sur le suivi des bases.

Claude GITTA annonce que Yannick HECKEL rejoindra la réunion dans une demi-heure, étant en rendez-vous avec un fournisseur. Il propose, par conséquent, d'aborder le point 21.

XXI – STATION DE TAMISAGE

- **CHIFFRES SUR CRIBLAGE EN CHAMPAGNE**

- **TAMISAGE DU MOBILIER CHAMPENOIS EN LORRAINE, QUELLES SOLUTIONS ?**

- **REDÉMARRAGE DE LA STATION DE TAMISAGE EN LORRAINE**

Ces points ont été traités conjointement.

Claude GITTA indique que le responsable d'opération concerné n'a malheureusement pas pu participer à cette séance. La découverte effectuée sur le site de Lavau justifie en effet la mobilisation active de ce RO. Les élus s'interrogent sur la présence d'une cribleuse sur un chantier archéologique.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) précise que les élus s'étonnent surtout que l'utilisation de cet équipement sur un chantier archéologique n'ait fait l'objet d'aucune information auprès de cette Instance. L'introduction de cet outil implique pourtant une modification majeure des cadres et des techniques mises en œuvre sur un chantier archéologique.

Vincent MARCHAISSEAU (CNT) juge qu'il serait préférable d'attendre le compte rendu du CHSCT avant d'aborder cette problématique en CT.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) réaffirme que l'administration se doit, en tout état de cause, de préciser pour quelles raisons l'utilisation de cet équipement n'a pas donné lieu à une discussion en cette Instance.

Claude GITTA répond que le calendrier ne permettait pas d'envisager une information du CT. Il a fallu respecter le cahier des charges défini dans l'appel d'offres. Les modalités de réalisation de l'opération ont nécessité un traitement extrêmement rapide des volumes de terre défossés de la zone

sépulcrale, sur une profondeur de 4 mètres et une largeur de 6 mètres. Il va de soi que ces opérations ne pouvaient être réalisées manuellement.

Claude GITTA souligne que la commune ayant supporté le coût de ce chantier dispose de très faibles ressources. Elle n'était donc pas en capacité d'assumer le coût du curage manuel intégral de ce fossé. L'administration reviendra vers les élus lorsque les résultats de l'analyse sur l'introduction d'une cribleuse auront été établis. La DIR souhaite en effet s'assurer que le cahier des charges scientifique était réellement opérant.

Franck THIERIOT (CGT Culture) alerte la Direction sur les problématiques d'hygiène et de sécurité générées par ces modalités de travail. Il craint que les salariés aient été forcés d'utiliser la cribleuse.

Claude GITTA déplore ces propos excessifs.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que ces déclarations n'ont rien d'excessif. Les élus affirment simplement que l'utilisation d'une cribleuse à Lavau a exposé de manière inconsidérée certains agents à des risques. Le fait est que plusieurs personnels ont trié des déblais sous une trémie.

Stéphane SINDONINO appelle les participants à garder le calme. Il explique que l'ensemble de fossés mesurait 430 mètres de long, pour une largeur comprise entre 8 et 10 mètres et une profondeur de près de 4 mètres. Cela représentait un volume de 8 600 m^3, avec un foisonnement de 11 000 m^3. Or le cahier des charges prévoyait un tamisage intégral des déblais. Si le tamisage avait été effectué manuellement, 12 000 « big bags » et 600 camions étaient nécessaires. À raison de 500 euros par camion, le coût global aurait atteint 300 000 euros. En outre, le tamisage manuel aurait nécessité une trentaine d'années d'activité.

Stéphane SINDONINO fait valoir que compte tenu des contraintes générées par le tamisage manuel, il a jugé préférable de mécaniser cette opération au moyen d'une cribleuse. Cette décision est sans doute contestable, mais il n'y avait pas d'autre solution. Du reste, cette fouille peut être qualifiée d'intégrale et raisonnée, à l'instar des fouilles traditionnelles.

Sébastien PARIS tient à apporter quelques précisions importantes. Tout d'abord, la cribleuse pesait 32 tonnes. La prescription prévoyait en effet le tamisage intégral du fossé, qui était irréalisable de manière manuelle.

Il est important de préciser que la cuve utilisée pour charger la terre avait une largeur de 2 mètres, ce qui représentait une contrainte supplémentaire. Le criblage du matériau prend une à deux minutes. Par ailleurs, la cribleuse fonctionne avec 3 tapis retenant des sédiments plus ou moins fins. Par souci de simplicité, l'un des tapis a été mis hors service.

3 agents travaillaient avec la cribleuse, dont 2 devant la pelle et 1 au tas de refus. Si le travail des agents devant la cribleuse était comparable à leurs tâches habituelles, la collègue travaillant sur le tas de refus avait une tâche extrêmement fastidieuse.

Claude GITTA demande si ces difficultés ont été évoquées avec le RO. Il déplore de nouveau l'absence de ce dernier.

Sébastien PARIS indique que des coupes en palier ont été effectuées, ce qui a nécessité deux passages. Deux agents se sont occupés de relever les coupes et de les détailler. Au total, 5 salariés seulement étaient affectés à la cribleuse et à la gestion des coupes. Pour des raisons scientifiques, il n'a pas été possible d'effectuer une rotation entre ces agents. L'utilisation de la cribleuse entraîne l'accumulation de tas de terre, ce qui constitue une charge de travail supplémentaire.

Avant le deuxième passage, les fossés ont dû être déblayés intégralement de leur structure. En réalité, il faut fouiller l'ensemble du site avant de recourir à la cribleuse.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaite savoir comment la remise en place du matériel dans les différentes US du fossé s'est effectuée.

Sébastien PARIS répond que cet exercice a été très difficile.

Claude GITTA demande si le matériel était collecté au fur et à mesure.

Sébastien PARIS le confirme. Il précise que le matériel était zoné à quatre mètres près. En tout état de cause, la cribleuse ne peut traiter les sédiments collants.

Claude GITTA s'interroge sur les éventuels risques d'hygiène et de sécurité liés à l'utilisation de cette machine. Peut-on réellement affirmer que certains agents ont été exposés à des dangers ?

Sébastien PARIS note que le danger concerne essentiellement la personne travaillant au tas de refus. Pour être en mesure d'examiner les matériels rejetés par le tapis, elle doit se placer à proximité du tas, au risque d'être blessée par la chute d'un bloc.

Lonny BOURADA (Sud) souhaite savoir qui est décisionnaire de l'arrêt de la machine.

Sébastien PARIS répond que cette tâche appartenait à l'opérateur de l'entreprise Colas. Ce dernier devait fréquemment monter sur la cribleuse pour nettoyer le tapis. Il a été exposé à de très fortes vibrations.

Claude GITTA remarque qu'il était prévu que l'agent travaillant en dessous du rejet des tas arrête la machine pour examiner les tas de terre. En outre, un agent de l'entreprise Colas devait s'occuper en permanence de la cribleuse. Les éventuelles défaillances du prestataire de service ne justifiaient en aucun cas une modification du mode opératoire.

Sébastien PARIS fait valoir que le prestataire a défini son mode de travail sur la base du cahier des charges qui lui a été soumis par l'Inrap. L'entreprise Colas connaissait donc ces contraintes.

Stéphane SINDONINO précise que le coût de la location de la cribleuse équivalait à l'affectation de 6 agents supplémentaires sur le terrain.

Sébastien PARIS souligne qu'il était impossible d'arrêter continuellement la cribleuse.

Carole DAROQUE (SUD) craint que l'utilisation de la cribleuse ne cause des dégâts sur le matériel archéologique.

Sébastien PARIS répond par la négative. Cette machine n'abîme aucunement les pièces.

Stéphane SINDONINO fait observer qu'il n'avait pas d'autre choix que d'appliquer le cahier des charges. Il est important de mettre en avant les enseignements que les archéologues ont pu tirer de cette démarche.

Michel KASPRZYK (CNT) insiste sur le fait que le matériel sortant de la cribleuse est mélangé.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) ne partage pas ce point de vue. Il est important de faire la part des choses entre le matériel majoritaire d'une structure et les éléments erratiques.

Michel KASPRZYK (CNT) objecte que dans un fossé de 4 mètres de profondeur, la stratification est inévitable. Il répète que la collecte de mobiliers mélangés ne présente guère d'intérêt.

Claude GITTA confirme ces déclarations. Manifestement, la cribleuse n'a pas permis de respecter le séquençage des passes effectuées à la pelle mécanique.

Carole DAROQUE (SUD) note qu'en poussant cette démarche à son extrémité, il suffirait de laisser un pelleur avec la cribleuse.

Michel KASPRZYK (CNT) estime que l'utilisation de la cribleuse n'apporte aucun avantage par rapport au tamisage manuel.

Carole DAROQUE (SUD) juge que la demande de tamisage intégral revient à nier la capacité d'un archéologue à trouver du mobilier.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se déclare convaincu que toute fouille mécanique ou manuelle implique une perte de matériel.

Claude GITTA insiste sur la nécessité de prendre connaissance de l'analyse du RO sur cette expérience.

Franck THIERIOT (CGT Culture) déplore que le RO ne soit pas présent.

Claude GITTA se félicite de l'obtention de ce chantier, qui renforce la place de l'Inrap dans les grandes découvertes accomplies sur le territoire métropolitain.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) réaffirme que l'utilisation de la cribleuse aurait dû faire l'objet d'une information préalable auprès des Instances Représentatives du Personnel. Par ailleurs, la CGT réitère sa demande pour la réalisation d'un bilan sur l'expérience en laboratoire. Au-delà de cette démarche, il était primordial de déterminer si la mise en œuvre de cette machine était satisfaisante et perfectible. Le CT aurait sans aucun doute pu apporter des recommandations pertinentes à cet égard et proposer d'éventuelles solutions alternatives.

Claude GITTA engage les élus à être force de proposition plutôt que de pointer les erreurs de l'administration.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) fait valoir qu'une analyse a été réalisée en 2007, mais ses résultats n'ont pas été pris en compte par la DST et par la Direction de l'Inrap. D'après lui, le rapport sur la mécanisation et le tamisage n'a pas été publié car il ne convenait pas à la DST. Le fait est que la Direction de l'Inrap a bloqué la diffusion de ces retours d'expérience.

De toute évidence, la DST ne soutient pas vraiment les agents terrain. Pour leur part, les agents prescripteurs continuent à demander un tamisage intégral, ce qui pose problème.

Claude GITTA exhorte les participants à se recentrer sur l'ordre du jour de la présente séance.

Stéphane SINDONINO précise qu'il a personnellement plaidé en faveur de l'arrêt du criblage, aux côtés du Président de l'Inrap. Toutefois, le client s'est référé à l'arrêté préfectoral imposant à l'opérateur retenu de réaliser le tamisage intégral. Stéphane SINDONINO conclut que la DIR n'acceptera plus de chantier impliquant un tamisage intégral, quitte à perdre certains marchés.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande à Sébastien PARIS s'il considère que le mode opératoire aurait pu être amélioré.

Sébastien PARIS répond qu'il eût été souhaitable d'organiser une rotation des agents sur les différentes tâches, mais cela n'était pas possible en raison de considérations scientifiques. La difficulté majeure résidait dans la gestion des déblais et la nécessité de travailler rapidement. En tout état de cause, il eût fallu que l'agent s'occupant des rejets soit assisté par un second salarié.

Stéphane SINDONINO précise qu'il aurait été possible d'ajouter un renfort, si cette demande avait été relayée.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'enquiert de la hauteur du tas de terre.

Sébastien PARIS répond que le tas de terre mesurait près de 3 mètres de haut.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en conclut que certains matériels sont forcément perdus.

Sébastien PARIS le confirme. Il répète que du point de vue scientifique, le tamisage n'a apporté aucun bénéfice.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) considère que la fouille intégrale du fossé s'imposait.

Claude GITTA engage de nouveau les membres du CTS à reprendre l'examen de l'ordre du jour.

Franck THIERIOT (CGT Culture) s'étonne que l'administration n'ait pas pris la peine de consulter les Instances alors que l'obtention de cette fouille lui a été notifiée en août.

Stéphane SINDONINO précise qu'il ignorait quelle machine serait utilisée. Du reste, il n'était pas certain que la proposition d'un criblage serait acceptée. Stéphane SINDONINO n'avait pas prévu que l'intégralité des fossés serait tamisée.

Eu égard aux débats houleux suscités par l'utilisation de la cribleuse, Claude GITTA annonce qu'il ne prendra plus la responsabilité de signer des devis pour ce type d'opérations, au risque de perdre des contrats.

Stéphane SINDONINO signale qu'un débat a été engagé avec le pôle Méthodes et Qualité du Siège, qui avait recommandé l'usage d'un godet cribleur. Or cette machine ne permet pas de terrasser. Par conséquent, la préférence a été donnée à la cribleuse, dont la capacité était en outre supérieure.

Il fait savoir également qu'il avait déjà mené une réflexion sur un dispositif de criblage à sec. À cette occasion, il avait alors rencontré un prestataire.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) juge que cette question nécessiterait des échanges approfondis.

Claude GITTA annonce que cette question sera rouverte en présence du responsable d'opération.

XV – SUIVI DES BASES

• SITE ANNEXE DE LA ZAC DES ESCARNOTIÈRES : GESTION DES DÉPLACEMENTS ET CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Yannick HECKEL fait savoir que les travaux entrepris sont achevés. Toutefois, les lignes téléphoniques n'ont pas encore été mises en service. Le centre de la ZAC des Escarnotières dispose

de l'accès Internet, mais les téléphones et l'alarme ne sont pas encore opérationnels. Dans cette attente, les agents disposent toutefois de leurs téléphones portables.

Carole DAROQUE (SUD) note que la coupure Internet ayant récemment affecté la base de Saint-Martin serait liée à un mauvais raccordement au réseau. Un technicien d'Orange a été sollicité pour remédier à cette panne.

Yannick HECKEL précise qu'en tout état de cause, le centre de la ZAC des Escarmotières bénéficie d'un excellent débit Internet.

Le CHSCT a effectué une visite du site le 3 mars. Son accès aux agents ne pose pas de difficulté. Pour l'instant, les agents disposent en effet d'un simple jeu de clés.

Claude GITTA rappelle que le CHSCT a préconisé une visite des locaux par le médecin de prévention. Ce dernier n'étant pas disponible, c'est l'ergonome qui s'est rendu sur le site. Quoi qu'il en soit, l'administration n'est pas tenue réglementairement de suivre l'avis du médecin de prévention ou de l'ergonome. Par conséquent, les salariés peuvent entrer dans les locaux.

Carole DAROQUE (SUD) précise que les agents ont déjà déménagé leurs bureaux. Pour l'instant, ils n'ont pas encore de bureau fixe à Saint-Martin. Ils attendent des consignes de l'administration.

Claude GITTA déplore que les agents aient tenu pour acquis la mise à disposition de ces locaux par l'administration. Les locaux pourront être occupés dès lors que les jeux de clés seront distribués. Tout en espérant recueillir rapidement l'avis de la médecine de prévention, Claude GITTA réaffirme que ce retour n'est pas déterminant en ce qui concerne l'ouverture des locaux.

- **EN CHAMPAGNE-ARDENNES : ENQUÊTE MOBILITÉ**

Claude GITTA rappelle qu'un document a été communiqué au CHSCT à ce propos. Il invite les élus à présenter leurs éventuels questionnements ou observations.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) précise que ce document a fait l'objet d'une discussion en réunion de service à l'agence de Saint-Martin. La base de données fournie à MTI est manifestement très incomplète, puisqu'elle ne mentionne pas la durée des ordres de mission. Cette information est pourtant essentielle.

Stéphane SINDONINO fait valoir qu'il paraît difficile, sur le plan technique, de renseigner la durée correspondant à chacune des missions.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) précise qu'il suffirait de représenter différemment les liaisons effectuées fréquemment et les liaisons très occasionnelles.

De toute évidence, les données statistiques utilisées par MTI ne sont pas fiables.

Claude GITTA appelle Christophe LAURELUT à ne pas l'interrompre constamment. Le document a été établi à partir des données que l'administration a été en mesure de communiquer au prestataire. Il est important de préciser que l'étude réalisée s'est appuyée sur 4 500 ordres de mission. C'est un travail considérable en termes d'analyse.

La Directrice des Affaires Immobilières, Véronique PÉREZ, a fait savoir qu'aucune décision ne pourrait être prise avant le mois de septembre. Il s'agit de déterminer la volumétrie et le nombre de bases devant être présentés dans les appels d'offres afin de recueillir les propositions des sociétés constructrices.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) remarque que l'étude de mobilité ne repose que sur les mobilités des CDI, dans une région où la moitié des déplacements concernent des CDD.

Stéphane SINDONINO explique que de nombreux CDD ne résident pas dans la région, d'où ce choix méthodologique.

Carole DAROQUE (SUD) note que l'amélioration de la répartition des bases aura une incidence sur les déplacements, donc sur les coûts. Elle souhaite savoir si ce point a bien été pris en compte dans l'enquête.

Claude GITTA indique que la politique globale de l'Établissement est du ressort du Directeur Général.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) remarque qu'initialement, l'administration avait annoncé que 3 centres seraient mis en place. Or, lors de la dernière réunion, elle avait indiqué que cette décision n'était pas encore certaine et que seuls 2 centres pourraient être maintenus. Les agents basés dans le Nord de la Champagne s'interrogent sur la suppression éventuelle de l'agence de Reims ou de Chalon.

Claude GITTA réaffirme que la décision finale appartient à la Direction Générale. Le maintien de 2 ou 3 bases n'a pas encore été tranché. Le Directeur Général prendra sa décision après avoir pris connaissance des résultats de toutes les études réalisées. Claude GITTA précise qu'il fait tout son possible pour qu'un représentant de la Direction Générale soit associé aux différentes étapes de l'analyse.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'enquiert de la date à laquelle le Directeur Général prendra sa décision.

Claude GITTA répond que le Directeur Général devrait se positionner pour le mois de septembre.

Carole DAROQUE (SUD) insiste sur la nécessité de respecter les échéances du calendrier, afin de ne pas créer de tensions au sein du personnel.

Claude GITTA entend cette préconisation, mais met en garde contre toute précipitation, qui serait contre-productive. Il engage les élus à ne pas communiquer de délais précis aux salariés, pour éviter toute tension. Il se chargera personnellement d'annoncer cette information aux collaborateurs.

Préalablement, la DIR devra relancer les différents interlocuteurs travaillant sur ce sujet, à commencer par le prestataire MTI et le SAGI. En effet, c'est bien le SAGI qui présentera les options retenues au Directeur Général.

- **RÉORGANISATION DES LOCAUX DU SITE DE METZ (POUR AVIS)**

Claude GITTA s'étonne que ce point soit intitulé « Pour avis », probablement à la demande des organisations syndicales. D'après lui, la consultation n'est pas requise dans le cadre de ce point.

Franck THIERIOT (CGT Culture) précise que cette demande de consultation concerne le cloisonnement des bureaux du site de Metz, qui aurait dû être soumis au CT avant la mise en œuvre. Force est de constater que l'administration tend à informer les Instances *a posteriori*.

Claude GITTA indique que cette organisation répond à la volonté de faciliter l'installation des collaborateurs dans les locaux actuels, dans l'attente de trouver de nouveaux locaux. Dans ce cadre, les CHSCT et les CT ont été destinataires de l'ensemble des documents et échanges relatifs à la réflexion sur ce sujet.

Aucune des 3 options de modification des locaux actuels n'a pu être retenue. En conséquence, il a été décidé de quitter ces locaux après expiration du bail précaire de 3 ans signé fin 2014. Dans l'immédiat, des travaux ont été lancés en vue d'optimiser l'aménagement des locaux actuels. La salle de documentation a été décloisonnée, de manière à accueillir 3 bureaux supplémentaires. En outre, une cloison qui avait été abattue par un salarié a été remontée, de manière à optimiser l'occupation des locaux.

Dans le cadre de l'AREP, des salariés pourront bénéficier de ces locaux, indépendamment de la création de 10 postes de travail.

Par 2 voix pour et 3 abstentions, le CTS approuve la réorganisation des locaux du site de Metz.

- **EN LORRAINE**

Claude GITTA fait savoir que la recherche de locaux se poursuit. L'administration a pris contact avec le Service des Domaines et le Service académique. Le Directeur Général de l'Inrap a également adressé un courrier au président de la communauté de communes de Metz-Métropole. À ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

À ce stade, les pistes les plus pertinentes concernent le Service des Domaines et les opérateurs privés. Une discussion a également été engagée avec le rectorat et l'Université de Lorraine. Ce partenariat peut être bénéfique pour l'image de l'Inrap. En outre, il permettrait d'obtenir la propriété d'une partie du domaine de l'État.

Toutes ces options devront être soumises pour avis au Directeur Général.

En Lorraine, la Faculté des Sciences de Nancy et l'IUFM de Montigny-lès-Metz sont deux sites potentiels.

Franck THIERIOT (CGT Culture) tient à s'assurer que les implantations sur les agglomérations de Metz et Nancy ne sont pas remises en cause.

Claude GITTA le confirme. Il explique que la négociation pour une éventuelle occupation d'une partie des locaux de l'IUFM suit son cours.

Yannick HECKEL précise que l'Université de Lorraine pourrait libérer une partie de ses bâtiments en vue de renouveler son parc immobilier. Il est essentiel de faire preuve de la plus grande vigilance dans le choix des nouveaux locaux, pour ne pas devoir supporter des coûts de maintenance trop élevés.

Claude GITTA indique que les universités doivent réduire leurs surfaces d'utilisation et concentrer leurs effectifs, en application des directives ministérielles. Il appartient à l'Inrap de négocier les conditions d'occupation des locaux qui lui seraient proposés. Claude GITTA insiste sur la complexité du pilotage de ces dossiers. Il est important que les représentants du personnel aient conscience de l'ampleur de cette tâche.

La DIR n'est pas garante de la gestion des fonds relatifs à l'immobilier, aux travaux et à l'amélioration des locaux. Ce budget reste en effet centralisé. Claude GITTA réaffirme qu'il tient à ce que le SAGI soit associé à cette réflexion.

Carole DAROQUE (SUD) demande si les 2 véhicules mobilisés pour les liaisons seront prélevés sur le parc actuel de Saint-Martin.

Claude GITTA n'est pas en mesure d'apporter une réponse à ce sujet.

Yannick HECKEL croit savoir que la mise à disposition de ces véhicules de liaison n'est, pour l'heure, qu'une simple hypothèse.

Claude GITTA indique qu'en tout état de cause, aucun véhicule supplémentaire ne sera alloué à la DIR.

Carole DAROQUE (SUD) fait remarquer qu'il faut impérativement donner aux nouveaux arrivants les moyens de se déplacer entre les deux bases, par la mise à disposition de véhicules.

Claude GITTA conclut qu'il est toujours préférable de faire preuve de souplesse plutôt que de formaliser des consignes trop strictes, de manière à pouvoir répondre à des situations d'urgence.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que les agents travaillant en Champagne ont donné maintes preuves de leur souplesse.

VII - EMPLOI & EFFECTIFS

Claude GITTA rappelle que plusieurs tableaux ont été transmis aux élus dans le cadre de ce point.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) invite l'administration à présenter les documents, afin que les élus puissent évaluer l'impact de l'AREP 1 au niveau de l'inter-région.

- **BILAN AREP 1**

Claude GITTA indique que 19 postes ont été ouverts dans le cadre de l'AREP 1. Par ailleurs 2 demandes de mutation ont été présentées en Champagne et 1 en Lorraine.

4 nouveaux arrivants ont rejoint la région Lorraine, et 16 la Champagne. Les effectifs physiques sont passés de 135 à 155 au terme de l'AREP 1.

- **BILAN AREP 2**

Claude GITTA indique que 9 nouveaux arrivants ont été recensés en Champagne, contre 1 en Lorraine. Le nombre d'ETP est passé de 82 à 91 en Champagne et de 73 à 74 en Lorraine.

Franck THIERIOT (CGT Culture) déplore que ces données ne figurent pas dans la documentation envoyée aux élus.

Claude GITTA rappelle que l'objectif fixé par la DRH est de 150 ETPT.

Franck THIERIOT (CGT Culture) pointe une incohérence dans les chiffres figurant sur les documents.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaiterait qu'une note d'explication soit annexée aux tableaux.

Claude GITTA annonce que des précisions seront apportées aux élus au sujet de ces documents.

PRÉVISIONS AREP 3

Claude GITTA fait savoir que le travail sur l'AREP 3 n'a pas encore débuté. Il ajoute que la Direction Générale lui transmettra prochainement ses objectifs relatifs à l'AREP 3.

Franck THIERIOT (CGT Culture) constate qu'à en juger par le taux de précarité des deux années précédant le déploiement de l'AREP, d'importantes améliorations restent à accomplir.

Carole DAROQUE (SUD) insiste sur la nécessité d'identifier les besoins en spécialistes.

Franck THIERIOT (CGT Culture) Il convient de tenir compte des pics de recrutements et des personnels recrutés régulièrement en CDD. Lors de l'AREP 1, l'administration a découvert qu'il n'y avait plus de techniciens en Champagne.

Claude GITTA considère que l'Inrap ne peut se payer le luxe d'hypothéquer le devenir de personnels désireux de faire carrière dans l'Établissement sans que ces derniers apportent une réelle plus-value à son fonctionnement. Les personnels faisant partie du vivier devraient, à terme, rejoindre l'effectif stabilisé.

Carole DAROQUE (SUD) objecte que ce n'est pas le cas pour l'ensemble de ces personnels.

D'après Claude GITTA, la vague actuelle de recrutements est la dernière de l'Établissement.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) fait valoir que la valeur ajoutée qualitative de l'Établissement est en partie due aux techniciens.

Claude GITTA attire l'attention des élus sur le fait que l'Établissement doit lutter pour affronter la concurrence.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se déclare pleinement favorable au recrutement de spécialistes par l'Inrap. Toutefois, il est ici question d'un accord destiné à réduire la précarité. Or les emplois précaires ont souvent été attribués à des personnels ayant peu de qualifications, bien qu'ils aient fait preuve d'une grande compétence sur le terrain. Malheureusement, une large partie de ces individus n'ont que d'infimes chances de succès s'ils doivent présenter leur candidature selon une procédure de recrutement classique. Au demeurant, de nombreux personnels ont été recrutés de manière récurrente par l'Inrap sans jamais être titularisés. Les élus appellent l'administration à prendre en considération cette situation.

Claude GITTA répond que l'administration partage évidemment cette préoccupation. De fait, le nombre de techniciens CDIsés a été supérieur aux objectifs initiaux. Il va de soi que l'inter-région ne pourra accueillir un nombre illimité de CDI. Au-delà d'un certain seuil critique, la DIR ne sera plus en capacité de garantir le plein emploi. De ce fait, il est indispensable de privilégier l'aspect qualitatif dans les recrutements à venir.

Franck THIERIOT (CGT Culture) entend cette argumentation. Il espère néanmoins que l'administration a, elle aussi, entendu le point de vue des élus.

Carole DAROQUE (SUD) s'enquiert du devenir des personnels qui seraient en sureffectif par rapport au seuil critique fixé par l'administration. Seront-ils affectés sur des grands déplacements ?

Claude GITTA souligne qu'il entend avant tout éviter de devoir procéder à des licenciements. C'est la raison pour laquelle il ne souhaite pas recruter un nombre excessif de CDI.

Franck THIERIOT (CGT Culture) remarque que cette politique risque d'inciter la Direction Générale à diminuer le nombre d'agents recrutés en CDI dans d'autres DIR.

Claude GITTA juge qu'il serait déraisonnable d'élaborer un scénario d'affectation des nouveaux effectifs CDI dans l'inter-région sur la base de l'activité des dernières années. Il insiste sur l'importance du maillage.

Carole DAROQUE (SUD) note que depuis plusieurs années, la Champagne souffre d'un manque d'agents. Elle ne comprend pas que la DIR ne saisisse pas cette occasion pour recruter des agents et combler cette situation de sous-effectif.

Franck THIERIOT (CGT Culture) ajoute qu'il s'agit simplement d'adapter l'effectif à l'activité réelle sur le terrain.

Carole DAROQUE (SUD) fait valoir qu'il arrive parfois que l'Inrap ne soit pas en capacité de réaliser certaines fouilles par manque d'agents. Plus l'effectif est important, plus les demandes de fouilles peuvent être honorées.

Claude GITTA conclut que la discussion se poursuivra une fois que la DRH aura présenté ses propositions.

- **ENTRÉES / SORTIES Y COMPRIS LE DÉPART DE L'ADJOINT-ADMINISTRATEUR, MUTATIONS**

Claude GITTA informe les élus que le processus de recrutement de l'adjoint-administrateur est lancé. Les CV sont en cours d'étude.

Par ailleurs, deux autres postes ont été ouverts : un poste d'adjoint AST et un poste d'assistant AT pour la Champagne. Plusieurs candidatures, tant externes qu'internes, ont été transmises.

Carole DAROQUE (SUD) demande si les candidatures internes proviennent de Champagne ou d'autres régions.

Claude GITTA répond que ces candidatures sont issues d'autres régions. Il précise que les recrutements des CDI effectués dans le cadre de l'AREP s'étaleront jusqu'au mois de juin.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'étonne de cette information. Il croyait que tous les recrutements s'effectueraient au 1er avril.

Claude GITTA précise que les recrutements ne sont pas échelonnés. En revanche, les dates d'entrée en vigueur des CDI dépendent des négociations entre les salariés et la DRH.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) fait valoir que manifestement, certains salariés n'ont pas eu la possibilité de négocier leur date d'entrée en CDI. Il est inacceptable que la même procédure n'ait pas été appliquée à l'ensemble des agents.

Vincent MARCHAISSEAU (CNT) préconise de mettre en place un dispositif d'accueil des nouveaux agents en CDI rejoignant l'interrégion, incluant une présentation des bases et une rencontre avec les RO.

Claude GITTA indique que les agents de l'AREP 1 seront conviés à la réunion rassemblant les nouveaux CDI issus de l'AREP 2, qui se tiendra en mai 2015 à Saint-Martin. Par ailleurs, Christine BAUCOURT sera sollicitée pour la réalisation d'un livret d'accueil.

Soraya SIAFI (CGT Culture) demande si la majeure partie des CDI issus de l'AREP 2 seront arrivés lors de cette réunion.

Claude GITTA le confirme. Deux ou trois CDI seront recrutés en juin.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) fait savoir que la DRH ne se montre pas toujours conciliante lorsqu''il s'agit de prendre en compte les besoins personnels des agents. À titre d'exemple, un salarié a été contraint de prendre son poste en Champagne en avril, malgré les complications générées par cette décision dans sa vie familiale.

Vincent MARCHAISSEAU (CNT) recommande d'inviter le SRA et les AST lors de la journée d'accueil.

Claude GITTA se déclare favorable à cette préconisation. Malheureusement, il doute qu'elle puisse être mise en pratique.

- **EFFECTIFS CDI HORS AREP**

Point non traité.

- **NOMINATION AU CHOIX POUR LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE : POINT SUR LE BON DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE**

Claude GITTA indique qu'à sa connaissance, la nomination au choix s'est déroulée dans de bonnes conditions. Il se félicite de la personne nommée dans l'inter-région.

Carole DAROQUE (SUD) remarque que la procédure n'a manifestement pas été respectée. Le dossier aurait dû être visé, signé et renvoyé aux agents.

Claude GITTA précise que l'intéressé était alors en congés. La DRH a dû demander à l'interrégion de rencontrer le salarié pour signer le document.

Carole DAROQUE (SUD) indique que ce n'était pas l'objet de sa demande. D'après les informations qui lui sont parvenues, la procédure n'a pas été respectée pour 2 agents. En effet, il est prévu que l'ensemble des agents qui se sont présentés pour la nomination au choix soient reçus individuellement à l'issue de la décision.

Claude GITTA invite les agents concernés à solliciter la DIR à ce sujet.

Soraya SIAFI (CGT Culture) confirme que les agents participant à la nomination au choix peuvent, le cas échéant, faire état de leur désaccord avec certains points développés dans leur dossier. En l'espèce, les dossiers ont été signés avant d'être communiqués aux agents. Heureusement, les 2 personnes concernées ont pu rencontrer les AST pour apporter certaines précisions, et des solutions ont pu être trouvées.

Carole DAROQUE (SUD) appelle la DIR à veiller au bon respect de la procédure.

Franck THIERIOT (CGT Culture) indique que deux agents n'ont pas été satisfaits par leur évaluation de compétences, qui était très négative alors que leur dernière évaluation était tout à fait favorable.

Claude GITTA fait savoir que ces agents ont été rencontrés.

Franck THIERIOT (CGT Culture) insiste sur le mal-être généré par ces évaluations négatives chez les agents.

Claude GITTA remarque que ces difficultés mettent en avant la problématique de l'entretien professionnel, qui n'est toujours pas effectué pour l'ensemble des personnels de la filière scientifique et technique. L'Établissement n'est pas encore en capacité d'assumer cette demande. Aujourd'hui, il n'est pas envisageable qu'un chef de service reçoive 80 agents. C'est la raison pour laquelle il est souhaitable d'assouplir le dispositif. De fait, il n'y a pas lieu de recevoir chaque année l'ensemble des agents s'il est impossible de leur présenter des propositions concrètes.

Francesca SCHEMBRI (FSU) note que l'entretien pourrait être l'occasion d'aborder certains sujets comme la formation. L'agent peut lui-même émettre des propositions.

Claude GITTA répond que malheureusement, l'effectif de l'encadrement n'est pas suffisant pour répondre à ce besoin.

Franck THIERIOT (CGT Culture) insiste à son tour sur l'importance de la formation, qui pourrait contribuer à résoudre de nombreux problèmes de fonctionnement.

- **BILAN 2014 DE L'EMPLOI CDD DANS L'INTERRÉGION**

Soraya SIAFI demande si les bilans peuvent être formulés par inter-région au niveau des formations.

Claude GITTA précise qu'en 2014, le nombre de CDD représentait 52 ETP annuels (demande auprès de la DRH)

VIII - BILAN D'AFFECTATION 2012 (VERSION NUMÉRIQUE) ET PRÉSENTATION DE CELUI DE 2013

Franck THIERIOT (CGT Culture) déplore que la version numérique du bilan d'affectation n'ait pas été envoyée aux élus.

Claude GITTA prend note de cette remarque.

IX – FORMATION

- **POINT SUR LE PROCESSUS DE RECENSEMENT DES BESOINS**
- **BILAN FORMATION 2013**
- **PLAN DE FORMATION 2014**
- **PLAN DE FORMATION 2015**
- **POINT SUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS DE FORMATION**

Ce point est reporté.

Claude GITTA note que ces bilans ont été remis pour information aux membres du CTS.

Michel KASPRZYK (CNT) souhaiterait qu'une présentation soit effectuée à ce sujet lors de la première réunion.

Claude GITTA demande si des échanges ont eu lieu avec les AST à ce propos.

Michel KASPRZYK (CNT) répond par la négative.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaiterait des données par inter-région.

Claude GITTA invite les élus à relayer cette demande au service Formation. Ces informations étaient effectivement présentées autrefois.

Compte tenu de l'heure tardive et de l'absence de plusieurs représentants du personnel, Franck THIERIOT (CGT Culture) propose de reporter les points restants.

Claude GITTA juge préférable de prolonger la réunion pour traiter quelques points supplémentaires.

X – BILAN SOCIAL 2013 (ET 2014)

Ce point est reporté.

XI – PRÉVENTION DES RISQUES HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- **ETAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE RPS**
- **MISSIONS DE L'AP CHAMPAGNE ET RÉPARTITION DE SON TEMPS PARTIEL**

Ce point est reporté.

XII - ORGANISATION DES DIAGNOSTICS ARCHÉOLOGIQUES (CAS DES AGENTS ISOLÉS)

- **MONTAGE DES OPÉRATIONS DE DIAGNOSTIC AVEC UN BUDGET À RÉSULTAT POSITIF OU NÉGATIF (CF. EXAMEN DE LA FICHE PROJET GRAND OUEST)**

Ce point est reporté.

XIII – POINT SUR LA PROCÉDURE DE REYPIRAMIDAGE

Ce sujet a été abordé dans le cadre du point 3.

XIV - MISE EN PLACE DU SGA- AGRESSO

Claude GITTA fait savoir que la mise en place du SGA devait être opérationnelle pour le mois de juin. Toutefois, le processus de récupération des données n'est pas assez avancé pour tenir cette échéance. La mise en production est donc reportée à septembre 2015.

Claude GITTA précise qu'il rencontrera ce mercredi 11 mars le Directeur Général de l'Inrap pour évoquer ce sujet.

Parallèlement, la modification du logiciel de traitement des frais et ordres de mission se poursuit.

Lors de la migration, le SGA devra être interrompu au niveau national.

XVI - HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES

Claude GITTA fait savoir que les élus seront informés dans le cadre de ce projet. La cellule UDS pourra être saisie au niveau interrégional.

Soraya SIAFI (CGT Culture) fait savoir que certains aspects du modèle existant seront maintenus en Lorraine. En l'état, le système est tout à fait fonctionnel.

Claude GITTA appelle à favoriser les synergies au niveau interrégional.

XVII - BILAN ET PERSPECTIVES DES RELATIONS AVEC LES OPÉRATEURS AGRÉÉS

- **POINT SUR LE MARCHÉ CONCURRENTIEL PRIVÉ 2014**

Ce point est reporté.

XVIII – SYSTÈMES D'INFORMATION

- **PROBLÈME DE MISE À JOUR DES RÉPERTOIRES TÉLÉPHONIQUES**

Claude GITTA fait savoir que les répertoires téléphoniques ont été mis à jour.

Carole DAROQUE (SUD Culture) objecte que manifestement, certains numéros sont toujours erronés.

Claude GITTA remarque qu'une nouvelle version des répertoires téléphoniques a été placée sur le serveur, afin que l'ensemble des agents puisse y accéder. Il regrette que l'annuaire de l'Inrap ne soit plus disponible.

XIX - UNITÉS DE SERVICES, SIG ET TG

Ce point est reporté.

XX - EXTERNALISATION DES PRESTATIONS : EXAMEN DES COÛTS LIÉS À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, AUX DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENTS, À L'UTILISATION DES MOYENS MÉCANIQUES (NOUVEAUX MARCHÉS)

Franck THIERIOT (CGT Culture) explique que les agents souhaiteraient un bilan des coûts des prestations externalisées, de manière à identifier les activités susceptibles d'être assurées en interne. Il précise que la Direction Nationale travaille actuellement à l'élaboration d'une convention avec Pôle Emploi.

Ce point est reporté.

XXII - POINT SUR LA SALLE KARCHER DANS LE HANGAR DE LA BASE DE METZ

Franck THIERIOT (CGT Culture) fait valoir que faute d'aménagements, la salle Karcher n'est toujours pas utilisable.

Claude GITTA le confirme. Ce hangar est actuellement utilisé comme salle de stockage.

Franck THIERIOT (CGT Culture) suggère de supprimer ce point de l'ordre du jour.

XXIII - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 18 heures 40

Le Président
Claude GITTA

Le Secrétaire
Frédéric MAILLARD

La Secrétaire Adjointe
Carole DAROQUE